



Formation

Sport santé

Intitulé de la formation :

Formation de formateurs et coordinateurs sport santé.
« L'activité physique : une action complémentaire dans la prévention des maladies chroniques ».

Contenu

Le contenu de la formation s'adresse à des futurs formateurs et coordinateurs qui mettront en place des formations sport santé :

1. Transmettre les contenus de la formation sport santé « L'activité physique : une action complémentaire dans la prévention des maladies chroniques » aux futurs formateurs.
2. Apprendre à coordonner et former les stagiaires et identifier les profils attendus.
3. Transmettre les messages de la formation grâce à des outils pédagogiques.

Les formateurs et coordinateurs seront capables de mettre en place une formation s'articulant autour de trois modules :

- 1- Comprendre et interagir en prévention primaire, secondaire et tertiaire des principales maladies chroniques.
- 2- Prendre en compte la personne dans sa complexité et utiliser les moyens mis à disposition afin d'adapter les séances.
- 3- Elaborer, conduire, et évaluer les séances de sport santé en toute sécurité en s'adaptant aux caractéristiques du public.

Type de public

La formation s'adresse aux professionnels du sport et de la santé souhaitant mettre en place la formation « L'activité physique : une action complémentaire dans la prévention des maladies chroniques » sur leur territoire. Ils pourront ainsi proposer de nouvelles activités physiques et sportives adaptées répondant à un besoin des pratiquants, et répondant aux directives des organismes de santé et du ministère des Sports.

Compétences et débouchés

La formation a pour but de mobiliser les compétences pédagogiques des futurs formateurs afin de mettre en place la formation sport santé. Les futurs formateurs sauront transmettre les compétences suivantes :

Compétence 1 : Être capable d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.

Compétence 2 : Savoir interpréter l'évaluation initiale de la situation du pratiquant (identification des freins, des ressources individuelles et des capacités de la personne à s'engager dans une pratique autonome).

Compétence 3 : Concevoir et planifier un programme d'activités physiques individualisé et pertinent, qui soit adapté à l'état de santé du pratiquant. Savoir opérer des adaptations simples sur les activités physiques, dans un objectif de tolérance et d'autonomie dans la pratique.

Compétence 4 : Savoir mettre en œuvre un programme (Animer les séances d'activité physique et sportive ; Soutenir la motivation du patient ; Détecter les signes d'intolérance lors des séances ; Savoir individualiser la pratique).

Compétence 5 : Savoir évaluer à moyen terme un programme. Évaluer la pratique et ses progrès : établir un bilan simple et pertinent à destination de l'ensemble des acteurs et des pratiquants et gérer un « carnet de suivi » en vue de l'échange d'informations à l'ensemble des acteurs.

Compétence 6 : Identifier les signes avant-coureurs et agir en conséquence de la survenue d'un accident au cours de la pratique. Rappel du champ d'intervention lié au PSC1 : préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours.

Compétence 7 : Acquérir les connaissances générales relatives aux principales pathologies chroniques. Savoir présenter les facteurs de risques, les principales pathologies chroniques, leur état de fragilité et les complications associées. Connaître les effets sur les capacités physiques de quelques classes de médicaments couramment prescrit chez ces patients (Ventoline, Bêtabloquants, etc.).

La formation que les futurs formateurs et coordinateurs seront capables de mettre en place est une formation fédérale certifiante (arrêté du ministère des Sports du 8 novembre 2018).

Prérequis

La formation est accessible aux personnes capables de mobiliser des compétences dans la coordination sport et santé :

- Diplômés d'une licence ou d'un master STAPS,
- Professionnels de la santé,
- Coordinateurs de territoires,
- ...

Un CV sera demandé lors de l'inscription à la formation.

Déroulement de la formation et modalités

La formation se déroulera sur 2 jours. Le volume horaire de la formation est 12 heures.

Journée 1, théorie : (6h)

- Présentation des intervenants et participants,
- Rappels juridiques (compétences et responsabilités),
- Appropriation du contenu de la formation.

Journée 2, pratique : (6h)

- Comment mobiliser les stagiaires ?
- Comment transmettre les messages ?
- Outils pédagogiques et partages d'expérience,
- Stratégie pour mettre en place la formation sur son territoire (modèle économique).

La formation aura lieu à Lyon.

Date(s) de la formation

Lundi 26 et mardi 27 juin 2023 (12h).

Journée 1 : 10h30-13h, 14-17h30 (6h). Journée 2 : 9h-12h, 13h-16h (6h).

Date limite d'inscription

Inscriptions ouvertes jusqu'au 11 juin.

Modalités d'inscription à la formation

- Inscription et règlement via COMITI.
- Inscription validée à la réception du paiement.
Si le financement choisi est via son OPCO, il faut envoyer à l'UNCU la confirmation de prise en charge de la formation.

Les inscriptions se font en ligne, les informations sont disponibles sur le site internet de l'UNCU, rubrique formation. Chaque formation dispose d'une fiche COMITI pour l'inscription.

Accéder au site internet de l'UNCU : uncu.fr/formation.

Lien vers COMITI pour l'inscription : [fiche COMITI](#).

Tarif(s) de la formation

- Frais de formation : 500€.

Les frais d'hébergement et de restauration peuvent être pris en charge selon critères et barèmes du financeur de la formation.

Financements possibles

- Financement personnel,
- Financement employeur,
- Financement via fonds publics ou mutualisés (OPCO).

Contact

Téléphone : 09.73.89.62.16. Mail : formation@uncu.fr

Ressources

Site internet de l'UNCU sur la formation : uncu.fr/formation.

Informations

Vous êtes en situation de handicap, contactez notre référent handicap à handicap@uncu.fr.
Vous souhaitez plus d'informations pour votre projet de formation, contactez-nous à formation@uncu.fr.